

Nous nous sommes déjà exprimés auprès de vous sur les réserves que nous avons concernant la négociation indemnitaire OS / DGFIP lancée fin septembre, en application de la loi « transformation de la Fonction publique ».

Pour autant, cet accord a été signé et un processus de répartition des quelque dix millions d'euros mis à la disposition des agents pour l'amélioration de leur cadre de vie au travail est en cours, avec un terme fixé au 31 mars 2022. Dans le département, ce sont 187 000 euros qui doivent être répartis entre les différents sites.

Les thématiques retenues par la direction générale sont les suivantes :

- Cadre de vie au travail
- Démarche écoresponsable
- Sensibilisation aux innovations
- Responsabilité sociale de la DGFIP

Les deux dernières thématiques n'étaient pas présentes dans l'accord national et ont été ajoutée par la direction générale. Elles sont tellement floues que même la direction locale a été obligée d'aller à la pêche aux informations pour nous donner quelques précisions. Ainsi, la « sensibilisation aux innovations », pourrait tourner autour du numérique (on a connu plus précis) et la « responsabilité sociale de la DGFIP », tout ce qui peut promouvoir ou améliorer l'image de la DGFIP à l'extérieur (par exemple, le recours à des associations d'insertions).

Nous avons donc délibérément proposé d'axer notre démarche autour des deux premiers items, le cadre de vie au travail et la démarche éco-responsable.

Vous trouverez sur notre site à l'appui de ce tract l'extrait du protocole d'accord fixant le cadre de mise en place de ce volet budgétaire.

**La CGT a décidé de s'emparer de ce sujet pour échanger avec l'ensemble des collègues sur le travail et a donc demandé dans cette réunion la mise en place des éléments suivant :**



- **un message de la direction à tous les agents du département** expliquant précisément le cadre du processus, et notamment que les fonds ne doivent pas être utilisés pour pallier la dotation globale de fonctionnement ou les dépenses relatives au budget du CHSCT.

- **l'organisation de réunions sur l'ensemble des services, à l'initiative des personnels, en permettant aux OS d'y participer.** Notre objectif est de permettre dans le cadre de cette discussion de pouvoir aborder toutes les problématiques liées au travail. À ce titre, le DRFiP a précisé que ces réunions pouvaient également être l'occasion de faire remonter des besoins qui relèveraient du budget de fonctionnement de la direction. Celle-ci seront répertoriés et le directeur s'est engagé à les programmer, si elles sont retenues dans les dépenses budgétaires futures du

département. **Il ne faut donc pas se censurer sur l'expression des besoins.** Ces réunions devront être programmées avant le 15 janvier 2022.

- en parallèle, **un questionnaire individuel dématérialisé** sera transmis à l'ensemble des agents. Il sera soumis aux organisations syndicales avant sa diffusion. **Nous avons demandé une question ouverte pour permettre à tous de s'exprimer sans filtre.**



- **de la mi-janvier à la mi-mars**, la direction procédera au dépouillement des remontées des réunions et des questionnaires individuels ainsi qu'au chiffrage des actions retenues.

- **mi-mars**, un **groupe de travail sera organisé** afin de préparer le comité technique, au cours duquel seront soumises au vote des OS les propositions retenues par les collègues et conformes au cadre précité.

L'attention du directeur a été attirée sur le fait que, dans quelques services, dès le lendemain de la réunion de présentation de cette négociation, il a été demandé aux agents de se prononcer rapidement sur leurs souhaits. Ce n'est pas comme cela que les discussions doivent se dérouler.

**La CGT ne se leurre pas sur ces négociations qui ne sont que l'arbre qui cache la forêt de la destruction de nos missions, emplois et règles de gestion. Ce processus peut constituer une occasion de discuter du travail au sein des services et, à notre sens, il ne faut pas s'en priver. La mise en place du télétravail a été une occasion manquée d'avoir ce débat, ce processus peut être aussi l'occasion d'échanges sur le travail, dans tous les cas, il sera ce que, collectivement, nous déciderons d'en faire.**

**Notre objectif collectif doit plus que jamais rester la recherche de solutions pour empêcher la dislocation de la DGFIP.**



## Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

<p><b>SECTION :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité</p> <p><b>Je souhaite m'abonner à :</b></p> <p><input type="checkbox"/> la Nouvelle Vie Ouvrière</p> <p><b>Facultatif &gt; Pour les agents A et A+</b> Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres &amp; Techniciens)</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.</p> <p>RESERVÉ À LA SECTION</p> <p>Saisie CoGITiel par la section</p> <p>le: .. / .. / .....</p> <p>Date de réception au bureau national,</p> <p>le: .. / .. / .....</p>	<p><b>NOM :</b> .....</p> <p><b>Prénom :</b> .....</p> <p><b>Date de naissance :</b> .. / .. / .....</p> <p><b>Catégorie :</b> ..... <b>Grade :</b> ..... <b>Echelon :</b> .....</p> <p><b>Filière fiscale</b> <input type="checkbox"/> <b>Filière publique</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Adresse administrative :</b> .....</p> <p><b>Adresse pour l'envoi de la presse :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Adresse administrative <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) :</p> <p>.....</p> <p><b>Tél. :</b> .....</p> <p><b>Mel :</b> .....</p> <p><b>Date :</b> .. / .. / ..... <b>Signature :</b> .....</p>
--	--